

Achat d'un bien immobilier à un couple proprietaire en indivision

Par **SOUVIGNET**, le **17/12/2007** à **12:05**

Bonjour,

J'ai à coté de mon pavillon une maisonnette appartenant à un couple de personnes agées, ayant acheté le terrain en indivision et ayant construit la maison dessus.

Le couple vit depuis les années 1975 dans le Doubs et cette maisonnette sert uniquement à Monsieur, qui de temps à autre (une semaine/ trimestre) vient se reposer seul dans cette habitation. Les limites de propriétés entre mon voisin et moi ne sont pas materialisées, de ce fait je profite en accord avec lui, de son terrain et d'une partie de son garage.

Aujourd'hui, vu le grand age de Monsieur et pour en avoir discuté avec lui, je souhaiterais devenir acquereur du bien, tout en lui en laissant la jouissance jusqu'a sa mort, pour qu' après son decès le bien ne puisse etre vendu à quelqu'autre acquereur.

Le problème est que le bien a été acheté en indivision avec madame et quelle ne veut pas entendre parler de vente.

Ce couple est mariée et n'a pas d'enfants, mais des neveux du coté de Madame.

Y a t-il une possibilité pour que je puisse acheter (vu le refus de Madame) la part de Monsieur pour qu'à son decès je devienne l'acquereur prioritaire. Ou quelle autre possibilité est à envisager?

Je vous remercie.

Par jeetendra, le 17/12/2007 à 19:47

bonsoir, si le bien est en indivision il vous faut l'accord des deux epoux, vous ne pouvez pas faire autrement, cordialement

Par **SOUVIGNET**, le **18/12/2007** à **09:01**

je vous remercie de votre reponse.